



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Compte rendu FSU**

**CHSCT SD-81**

**15 mars 2021**

Compte rendu non exhaustif réalisé par les représentant.es de la **FSU**.

Comme pour toute réunion du CHSCT, un procès verbal sera élaboré et adopté ultérieurement. Ce compte rendu ne fait pas office de procès verbal de la réunion du CHSCT SD 81 du 15 mars 2021. Il met en lumière les questions que se sont posées les représentants FSU, les membres représentants du personnels au CHSCT .

La réunion a duré 3 heures 20.

### **Présents :**

#### Administration :

DASEN, secrétaire générale, secrétaires administratifs

Conseillère de prévention, un assistant de prévention en formation

#### Préfète

#### Organisation syndicales

3 membres FSU, 2 membres SE, 2 membres FO

**La séance débute à 13h40.**

### **Déclaration liminaire**

Elle a été rédigée conjointement par FSU, SE, FO (voir doc annexe).

**Compte rendu de visite du CHSCT au collège de Cordes**

La Principale du collège vient énoncer les améliorations qui ont été faites suite au passage de la délégation CHSCT :

- une prise dangereuse dans la salle d'arts plastiques a été condamnée
- la Principale a établi un lien régulier avec l'Association des parents d'élèves, ce qui a conduit à des relations plus apaisées
- la Principale a renforcé le lien et la communication avec les équipes pédagogiques

Dans plusieurs situations, la médiation proposée n'a pu avoir lieu.

→ La FSU demande pourquoi les médiations n'ont pas abouti et est informée que c'est parce qu'un des partis les refusait : elle souligne les limites de la médiation proposée par le Rectorat.

**→ chers collègues sachez qu'une cellule médiation peut-être mise en place par l'équipe du rectorat .**

## Étude des Inscriptions sur le Registre Santé et Sécurité au Travail ( RSST )

- 13.5% de risques liés à l'application du protocole COVID.
- 21.5% de risques liés au port du masque chez les enfants.(parents d'élèves essentiellement )
- 40% de RPS dont :

- 74% de risques liés à la gestion des élèves difficiles.
- 22% de risques liés à la surcharge de tâches et d'activités.
- 3.5 % de risques liés à la gestion des élèves porteurs de handicap

Les différentes inscriptions ont été traitées par thèmes :

- a) les risques psycho-sociaux (RPS)
  - **Elèves perturbateurs**

La FSU indique que lorsque les RPS sont liées au comportement d'un élève difficile qui a été déplacé, elle veillera de très près au suivi de l'élève en question et prendra régulièrement des nouvelles des personnels encadrant cet élève dans sa nouvelle école.

La FSU demande à ce que l'administration informe la nouvelle école des risques potentiels lorsqu'un élève au comportement dangereux a été déplacé.

La FSU s'assure que tout le monde soit mobilisé pour gérer les élèves difficiles : IEN, AP, CPC.

- une mesure AEMO a été posée
- élève difficile envoyé dans une école de la même circo, avec le même IEN, le même éducateur
- pour un élève fugueur, son dossier MDPH a été pris en compte et suit son cours

La FSU demande où nous en sommes des places disponibles en établissements médico éducatifs  
- la DASEN répond qu'elle en lien permanent avec le directeur de l'ARS

La FSU rappelle la nécessité d'augmenter le nombre de postes de remplaçants et de RASED

### préconisations :

- x augmenter place en étab spécialisé, des enfants ont des notification et n'ont pas de place ds les etab
  - x augmenter des postes de RASED
  - x répondre au registre , (les suites données sur les registres sont très importantes pour les collègues)
  - x augmenter le nombre de postes de remplaçants
- **La direction d'école**

### préconisations :

- x dans la saisine du RSST numérique remettre la pièce jointe pour pouvoir scanner (pour éviter au directeur de retaper les inscriptions au RSST papier des parents )
- x mettre des aides administratives pour les directeurs (tps pris par les parents, ouverture porte flux des élèves, tél )
- x partage des outils de la mairie (ex logiciel de facturation )

**→ chers collègues directeurs directrices n'hésitez pas à contacter vos représentants FSU, ou à écrire sur le RSST dématérialisé si vous souffrez de la surcharge de travail liée à votre fonction .**

### b) les problèmes bâtimentaires

- construction, rénovation, extension d'établissement et d'écoles
- 2 accidents sans blessés dans un collègue (départ d'incendie, chute de briques liés aux travaux )

Suite à des expertises menées par le Conseil Départemental :

- les dangers liés aux traces d'amiante sont écartés
- le danger lié à une passerelle est écarté
- DASEN sur site à la demande des personnels

La FSU s'assure que tout est mis en œuvre pour que les usagers soient mis en sécurité durant ces travaux, que les dégâts matériels soient réparés, qu'il y ait une écoute attentive des inquiétudes des personnels au sujet liés des travaux .

Les membres rappellent que les membres du CHSCT doivent être associés aux travaux.

### préconisations :

le projet de construction → le projet doit arriver en amont au CHSCT, c'est la loi (ex plan reçu la salle d'étude est trop petite → les erreurs ne sont plus modifiables)

**→ chers collègues directeurs directrices penser à informer le CHSCT pour toute modifications bâtimentaires importantes ou construction de locaux.**  
Législativement la mairie devrait le faire c'est rarement le cas.

## La préfète nous donne des éléments sur la situation Covid actuelle :

- Situation actuelle : remontée du nombre de cas et nombreuses déprogrammations d'opérations prévues dans les hôpitaux (40 % de déprogrammations, 250 000 cancers ne peuvent être soignés)
- les – de 75 ans sont désormais moins touchés grâce au vaccin mais toutes les autres classes d'âge sont de plus en plus touchées
- le variant anglais est celui qui domine
- la vaccination de masse est la seule possibilité de recul de la pandémie ; le virus se renforce à chaque passage d'une personne à une autre
- beaucoup de jeunes sont asymptomatiques, d'où l'importance des tests scolaires : c'est un public très contaminant, notamment les 0-10 ans, en augmentation
- La classe d'âge 0-10 ans a un taux d'incidence qui s'élève
- Toutes les personnes de + de 50 ans ayant des facteurs de risques sont appelées à se faire vacciner

Les membres demandent si les personnels vulnérables de moins de 50 ans pourraient aussi prioritaires pour être vaccinés. Ce rayon va très vite évoluer car

- AstraZeneca : vaccination de masse, par millions, pour avril : pas de nécessité de prioriser puisque la France recevra des millions de doses.
- Si un problème survient dans les arrivages Astra-Zeneca, la préfète portera la question de la priorisation des enseignants à Paris
- On va avoir bcp de Pfizer mais il faut le conserver à – 70° : il reste dans un centre de vaccination dans le Tarn. On va bientôt multiplier par 4 les rdv dans les centres de vaccination

La FSU demande quand les personnels de l'éducation pourront être vaccinés.

La FSU précise être bien consciente que d'autres professionnels sont en contact avec du public et doivent être vaccinés s'ils le souhaitent au même titre que les personnels de l'éducation volontaires.

- Un retour sera fait aux marchés publics concernant l'inconfort des derniers masques

## CR visite d'une Ecole

Lecture des préconisations

### Questions diverses

#### 1/ Tests salivaires réalisés dans les classes maternelles

- **N'y a-t-il pas un risque de délai trop long entre le moment où l'ARS / le corps médical prend connaissance d'un cas positif et le retour éventuel à l'école de l'enfant**, dans le cas où les parents ne communiqueraient pas l'information à l'école assez rapidement ? Ce délai de transmission de l'information ne risque-t-il pas d'entraîner un retour en classe trop rapide d'enfant positif au test ?

Cas positif avéré dans le cadre d'une campagne à l'école, ou CPAM = saisine cellule covid (Badourali)

- Il faut 24h au labo pour prévenir le directeur
- Médecin avec directeur essaient d'effectuer le contact « tracing »
- Appréciation des conditions du croisement (avec/ sans masque ; + ou – d'1m / durée : + ou – de 15min ds un espace clôt
- cette liste est transmise à l'ARS et cellule covid pour donner des dates de retours envisageables
- chaque pers concernée en est informée
- dir peut demander attestation sur l'honneur de test réalisé avant retour à l'école

La FSU demande si le directeur connaîtra le nom des élèves positifs .

Oui pour pouvoir répondre au tracing

- **Quelle est la fiabilité réelles des résultats aux tests salivaires qui seront réalisés par les familles**, chez eux dans la mesure où les directeur.trices, personnels de terrain, savent par expérience, qu'il existe des familles auxquelles on ne peut pas faire confiance quant à l'application des consignes (par exemple sur le respect du protocole pour réaliser le test soi-même, sur le retour du sac-test, ...)

DASEN : on n'est pas à l'abri mais il faut mieux tester avec des risques de manquement que pas tester du tout. Car les jeunes enfants ne savent pas cracher donc plus de tests utilisables avec celui là car c'est un bâtonnet à sucer.

Et il n'existe pas de faux négatifs sur ces tests.

La FSU Malgré la présentation sans problème que présente Mme la DASEN, lors de la réception du premier pack de tests à faire à la maison, la surcharge de travail était au rendez vous pour les enseignants : réception des sacs de tests à 15h30, étiquetage et distribution dans l'urgence....

DASEN : tout ceci est réglé : on enlève l'étape listing. Il ne restera qu'au prof à ramasser les kits et mettre dans les cartables.

**→ chers collègues n'hésitez pas à contacter vos représentants FSU, si vous la passation des tests dans les écoles mettent à mal vos conditions de travail .**

Complément d'info DSDEN sur les tests:

Ce qui est recherché c'est une campagne itérative, pour avoir des indicateurs sur la circulation du virus, il faut se concentrer sur 1 école avec des tests ts les 15j.

Ces tests itératifs seront faits sur 6 ou 7 écoles et on se réservera des ressources humaines s'il y a un besoin particulier sur une école à un moment

2/ Le ministère de La jeunesse et les sports intègre le ministère de l'éducation nationale, cela aura t-il une incidence sur la DSDEN du tarn ?

\* Concrètement comment cela se passe dans notre département en terme de locaux ?

\* Comment les persos vont intégrer les locaux DSDEN ? ... Comment cette intégration va-t-elle se faire concrètement ?

Ces personels sont intégrés depuis le 1/1/21. A été ajouté 1 service dép à la DSDEN

Une personne est à la tête de ce service de 10 pers : 2 d'entre elles sont ds les locaux castrais de la préfecture ; 7 autres en cité administrative et 1 va être accueilli au CIO de Castres qui sera prêt début avril dans des locaux neufs. Ceci jusqu'à ce qu'ils puissent être accueillis à la DSDEN, où il y a un étage en haut (« La Villa » où les bureaux vont être réhabilités).

En attendant cet accueil : convention temporaire d'occupation des locaux de la cité administrative. Leur chef de service est associé aux réunions à ce sujet chaque lundi.

La mission des personnels ne change pas :

x dossiers en collaboration

x Services National universel → citoyenneté

- x savoir nager, savoir rouler
- x plan jeune
- x vacances apprenantes

3/ Au sujet de l'enquête hygiène demandée par les membres académiques, où en sommes-nous, membres FSU avaient dit qu'ils s'intégreraient ?

La conseillère de prévention départementale a contacté la Conseillère académique. Le CHSCT-A a établi une enquête par interview et qui sera diffusée aux départements pour qu'on puisse l'utiliser au niveau Départemental. On attend la signature du recteur .

Exemple de contenus liés à l'hygiène : (est-ce qu'il y a assez de robinets, de WC, qualité de l'air, ...)

4/ Où en sommes-nous des 2S2C cette année ? (dispositif Sport Santé Culture Civisme mis en place après 1<sup>er</sup> confinement)

pas de consigne sur les 2S2C, ni sur vacances, ni sur temps scolaire

5/ Pourquoi des visites d'IEN ont lieu en dehors des rdv de carrière ? Réglementation ?

Secrétaire générale : dans les textes, rien ne l'interdit. Les IEN sont là pour accompagner, être en soutien

6/ **Demande FSU à propos des Contractuels, où en sommes nous ? :**

La FSU combien maintenant ?

DSDEN :

5 pers pour compenser contrôle national des emplois à l'entrée dans le mois de mars

Avant vacances : possibilité d'ouverture de 23 postes pdt Covid jusqu'au 12 février → 7 ont été employés dans le Dép

→ On a proposé aux 7 de poursuivre jusqu'à la fin de l'année : 2 n'ont pas souhaité, les autres ont eu un contrat long

Les contrats sont-ils arrêtés avant chaque vacances scolaires ? Non les contrats courent sans interruption.

Et en plus à partir de la rentrée de fév , 7 contrats possible jusqu'au 31 mai mais la DSDEN n'a pas trouvé de signataire.